



# L'Escarton du Queyras

Supplément «Tourisme»

## Une nouvelle organisation touristique pour un tourisme d'avenir

**D**epuis plusieurs années, la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras, en partenariat avec les structures touristiques et les socioprofessionnels du territoire, mène une réflexion destinée à trouver l'efficacité économique du tourisme en Queyras au travers de sa réorganisation.

### POURQUOI RÉORGANISER LES STRUCTURES TOURISTIQUES ?

**D**ans un marché hyperconcurrentiel, il est devenu primordial que l'ensemble du territoire suive une stratégie touristique commune afin de promouvoir l'ensemble de la destination «Queyras» et d'adapter l'offre pour mieux satisfaire la demande. La démarche de réorganisation des structures touristiques vise à améliorer la cohérence de leur action et leur mise en synergie.

**L**es objectifs fixés à l'Office Intercommunal et qui devront guider son action dans les années à venir sont :

- Augmenter les parts de marché et mieux cibler les clientèles potentielles ;
- Augmenter significativement sur 5 ans la fréquentation touristique ;
- Favoriser l'étalement de la fréquentation sur l'année ;
- Améliorer la commercialisation de la destination par les acteurs du tourisme ;
- Avoir une vitrine forte et unique du territoire du Queyras.

**A**fin de tendre vers ces objectifs, une re-fonte en profondeur de nos structures touristiques s'avère nécessaire.

### OÙ EN SOMMES-NOUS ?

**P**our que l'intercommunalité joue pleinement son rôle dans un développement touristique cohérent, la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras se devait d'être investie de la compétence «Tourisme» jusqu'alors limitée à la promotion de la destination en dehors du territoire.

**P**ar arrêté préfectoral du 26 décembre 2007, la Communauté de communes est devenue compétente, en matière de tourisme pour :

- Définir et engager les actions de promotion touristique du territoire communautaire,
- Fixer les termes d'une politique d'accueil et d'information d'intérêt communautaire et soutenir les organismes d'accueil locaux qui s'y engagent,
- Engager toutes les actions de soutien jugées aptes au développement, à la commercialisation et la mise en marché de l'offre touristique du territoire notamment celles pouvant conduire à la création, le développement ou la gestion d'une centrale de réservation.

# Supplément «Tourisme»

**S**uite au transfert de cette compétence « Tourisme » des communes vers la Communauté de Communes du Queyras, un scénario d'organisation a été choisi afin de la mettre en œuvre.

Il a été délibéré au Conseil Communautaire du 29 février 2008 :

- L'OTI (Office du Tourisme Intercommunal) est érigé en EPIC (Etablissement Public à caractère industriel et Commercial) ;
- La gestion totale de la compétence tourisme communautaire revient à l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- Toutes les structures actuelles deviennent des antennes pour les missions qu'elles exercent à la demande de l'Office de Tourisme Intercommunal, au service de cette compétence ;
- L'Office de Tourisme Intercommunal est la seule structure en charge de la promotion du tourisme.

**L**es communes garderont la maîtrise de l'animation dans leur village. Les Offices de Tourisme sous forme associative ou communale pourront devenir des Comités des Fêtes chargés de cette animation.

La politique touristique sera définie à l'échelle intercommunale mais chaque village continuera à garder son identité propre.

**D**ans cette nouvelle organisation, la priorité sera mise sur :

- la commercialisation de produits touristiques et notamment une meilleure utilisation de la plateforme de réservation ;
- la mise en place d'une politique d'accueil intercommunale qui devra permettre d'apporter une information complète et homogène aux clients du Queyras ;
- la promotion ciblée du territoire auprès des clientèles potentielles.

**L**es statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal (EPIC) garantiront la participation effective de chaque commune aux décisions, par la présence des Maires dans les instances de l'EPIC.

**A**fin d'accueillir le futur Office de Tourisme Intercommunal, la Communauté de Communes du Queyras projette de construire une Maison du Tourisme qui constituerait la « Vitrine du Queyras » et qui se situera à proximité de la Maison de l'Artisanat à Ville-Vieille.

## QUEL FINANCEMENT ?

**L**e transfert de compétences et des dépenses qui y sont liées doit s'accompagner d'un transfert de ressources qui prend, dans ce cas, la forme d'un transfert de fiscalité : une partie des impôts actuellement perçue par les communes, et qu'elles destinent au tourisme, sera prélevée par la Communauté de Communes du Queyras pour qu'elle puisse assumer sa nouvelle compétence.

Cette nouvelle organisation touristique ne coûtera pas plus cher aux communes ni aux contribuables : les communes pourront dès lors compenser ce transfert par une baisse équivalente de leur fiscalité.

**I**l s'agit de mutualiser, d'optimiser et de rationaliser l'utilisation des moyens disponibles pour un meilleur développement touristique.

**C**es orientations ne sont que les premiers pas de la réorganisation touristique : le scénario choisi doit désormais être mis en musique.

L'adhésion de l'ensemble des Queyrassins au plan de développement touristique du territoire, au sein duquel ils sont tous acteurs, est le seul gage de réussite.